

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 6 avril 2020, à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

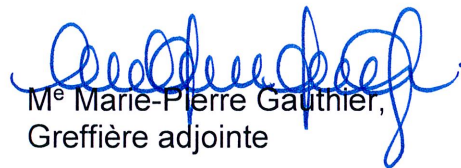
189, rue Victoria

Demande déposée le 16 décembre 2019 par M. William Keough concernant le lot 3 142 776, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 189, rue Victoria.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre :

- a) pour un bâtiment accessoire en cour arrière, une marge de recul arrière de 0,88 mètre, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 1 mètre;
- b) une thermopompe à 0,61 mètre de la limite latérale droite, alors que ce même règlement prévoit un minimum de 2 mètres.

Donné à Magog, le 11 mars 2020.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe